

## **Bilan des candidatures CGT aux sections du CoNRS 2025**

En juin prochain nous allons être sollicités pour participer aux élections des sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS). C'est en cherchant des candidats que nous avons pris conscience que le fonctionnement et l'activité même du CoNRS n'étaient pas toujours bien compris par les agents, y compris parmi nos adhérents. Il nous a semblé donc utile de revenir sur quelques rappels avant de vous présenter le bilan de nos candidatures. Qu'est-ce que le CoNRS ? Et pourquoi le SNTRS-CGT doit-il l'investir en présentant autant de candidatures ?

### **Les sections du comité national :**

Les sections du comité national ont de nombreuses missions mais la principale est sans conteste l'évaluation des chercheuses et des chercheurs. Cette instance est exemplaire à plus d'un titre puisqu'elle incarne quasiment le modèle d'évaluation que revendique le SNTRS-CGT pour l'évaluation de l'ensemble des personnels : Une évaluation par des pairs-experts dans un cadre démocratique.

Il s'agit d'une évaluation par des pairs car ceux-ci sont organisés par collège, de même niveau de qualification ; et des experts puisque les sections du comité national sont une structuration par sous-disciplines, ayant vocation à garantir en leur sein les expertises permettant de porter un regard pertinent et qualitatif sur les travaux mis en œuvre par les chercheuses et les chercheurs. De plus le processus électoral apporte une garantie « démocratique » dans la désignation des élus, même si nous sommes conscients des limites actuelles, nous y reviendrons...

Cependant l'activité du comité national ne saurait se réduire à l'évaluation de nos collègues. En effet, les sections réalisent de nombreuses évaluations ou expertises comme, les changements de statuts des unités jusqu'aux évaluations d'écoles thématiques ou des changements de direction d'unité. Le rôle des sections est souvent d'apporter un regard de professionnel d'une discipline sur ces dossiers en s'appuyant sur sa collégialité autant que sa diversité de collège dont les regards sont complémentaires. Au-delà des missions officielles, le rôle des élus au comité national est un formidable contre-pouvoir. Nous l'avons vu lors des discussions sur le repérimentrage des sections. La communauté s'est investie pour questionner les propositions de la direction générale, faire des propositions et enrichir les argumentations que les instances ont dû produire. Les élus du SNTRS-CGT ont été particulièrement mobilisés sur certaines questions posées. Ils l'ont été également lors de l'annonce de la création des « CNRS Key Labs ». C'est grâce à son réseau d'élus que le SNTRS-CGT a partagé et diffusé les appels à résistance au travers de motions, notamment que la communauté s'est mobilisée faisant ainsi reculer la direction. Il est donc réducteur de limiter les missions du CoNRS à ses missions institutionnelles. C'est un outil important de démocratie au sein de nos établissements, même si la perte de l'évaluation de l'unité en a réduit la portée.

### **Composition et organisation des sections du CoNRS :**

Chaque section se compose de 21 membres dont 14 sièges dans des collèges différents. Chaque section se compose de 5 collèges :

- A1 : pour les Directeurs de Recherche CNRS
- A2 : pour les Directeurs de Recherche des autres EPST ou établissements partenaires et des Professeurs d'université
- B1 : pour les Chargés de Recherche du CNRS

- B2 : pour les Chargés de Recherche des autres EPST ou établissements partenaires ou des Maître de Conférences d'Université
- C : pour les personnels Ingénieurs, Techniciens ou équivalent du CNRS et des établissements partenaires.

Les 7 nommés sont souvent désignés sur la base de leurs expertises afin de permettre aux sections de couvrir leur champ disciplinaire autant que cela est possible. Ils sont aussi choisis afin de « corriger » les équilibres de genre et cela doit être considéré positivement.

Les 14 sièges d'élus sont répartis en fonction des collèges :

- 3 sièges A1
- 3 sièges A2
- 3 sièges B1
- 2 sièges B2
- 3 sièges C

Les modes de scrutins sont différents selon les collèges. Pour les collèges A et B, il s'agit d'un scrutin plurinominal. C'est-à-dire que les candidatures sont individuelles et qu'il y a plusieurs sièges dans le collège concerné. Le collège C, *a contrario*, est resté sur un scrutin de liste telle que le SNTRS l'a toujours défendu.

#### **Les nouvelles sections du CoNRS :**

Suite au repérimétrage des sections, nous comptons désormais 43 sections, soit 2 sections de plus que pour le mandat qui se termine. Cela induit un nombre d'élus plus important et par conséquent plus de candidats à trouver. Le nombre de sièges à pourvoir est de 602 élus dans tous les collèges et toutes les sections. Cela correspond pour chaque collège (A1 et 2, B1, et C) à 129 élus à l'exception du collège B2 qui n'en comptera que 86. De son côté la direction devra proposer 301 nommés dans les collèges A et B de toutes les sections.

#### **Les candidatures du SNTRS-CGT :**

Historiquement le SNTRS-CGT est toujours parvenu à présenter des candidats du collège C, dans toutes les sections du CoNRS. C'est une force et c'est ce qui permet au SNTRS d'être efficace dans son action au sein du CoNRS. Mais les règles du scrutin de liste exigent de présenter des listes complètes à savoir, 3 candidats par liste, soit 129 candidats. Il faut reconnaître que c'est toujours un défi de présenter autant de candidats. Le SNTRS-CGT sera cette fois-ci encore présent avec des listes de « candidatures C » dans toutes les sections, soit 43 listes de candidats dans le collège C, dont une liste commune avec le SNCS-FSU avec 1 candidat en position éligible. Cette liste commune est inhérente à un accord que nous avons passé avec le SNCS-FSU afin qu'ils nous permettent de déposer des candidatures en A et B co-soutenu par les deux organisations.

Les collèges A et B ne sont pas en reste. Nous avons déposé ou soutenu 28 candidatures en A ou B, dont :

- 7 candidats en A1
- 17 candidats en B1
- 2 candidats en A2
- 2 candidats en B2

Nous avons des candidats dans 7 instituts (sur les 10) et dans 21 sections sur 43. Nous parvenons à déployer de plus en plus de candidatures dans les collèges A et B.

Cela manifeste un renforcement du SNTRS-CGT dans les collèges des chercheurs et chercheuses et équivalents. Ce renforcement se manifeste un peu dans toutes les disciplines mais l'organisation et la

coordination des candidatures avec le SNCS-FSU dans des sections de Sciences Humaines et Sociales ont marqué une présence plus significative de candidatures relevant du SNTRS-CGT. L'arrivée tardive de candidatures était également surprenante mais l'actualité autour de l'HCERES peut avoir été le promoteur d'un regain d'intérêt pour le comité national.

Je vous renvoie en annexe de ce document pour découvrir nos listes et les noms de tous nos candidats.

### **Une fin de mandat :**

La proximité des élections nous rappelle aussi que nous approchons de la fin du mandat en cours. Les ultimes réunions de la session de printemps de ce mandat ont déjà commencé et il sera bientôt temps de réfléchir à un bilan. Depuis la création de l'AERES puis de l'HCERES, les mandats au comité national ont été amputés de l'évaluation des unités. Même si certaines disciplines ont maintenu des comités de visites, ces derniers mandats n'ont pas été faciles. Pour autant les actions et les luttes de ces derniers mois ont bien montré combien le rôle des élus du comité national était précieux. Lors des réflexions sur les périmètres des sections, la synergie entre les élus (sections et CSI) a été essentielle pour le conseil scientifique dans la rédaction de son avis et de ses recommandations. Les arguments de ces dernières n'auraient pas été aussi pertinents sans l'implication de l'ensemble des élus concernés.

Cela nous amène à remercier l'ensemble des élus sortants qui par leur travail, leur engagement, et leur investissement au-delà d'un simple mandat, ont su défendre la communauté, nos instances et nos conditions de travail. Par leurs actions, ils ont aussi contribué à faire rayonner le SNTRS-CGT et nous devons leur en être reconnaissant. Certains vont pouvoir recandidater pour un nouveau mandat, mais pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent plus recandidater, nous tenons à leur signifier notre gratitude. Pour autant ils demeurent un vivier d'expérience précieux pour le syndicat. Dans la construction de la nouvelle mandature, nous souhaitons leur ouvrir la porte et organiser les conditions nécessaires à leurs témoignages et à la transmission de leurs savoir-faire. Ces remerciements ne sonnent donc pas comme une fin mais plutôt comme la proposition d'une nouvelle forme de leur engagement au sein du collectif afin de porter des actions de formation, d'accompagnement ou de tutorat des nouveaux élus.

La période de participation au scrutin sera ouverte du 19 juin au 26 juin 2025. Nous vous rappelons que le scrutin est organisé par voie électronique et que vous trouverez les codes de participation dans votre boîte de messagerie électronique institutionnelle, soit uniquement dans les mails « cnrs.fr ». Pour ceux qui n'ont toujours pas activé ou qui n'utilisent pas ce compte de messagerie, nous vous recommandons de vous y connecter, et le cas échéant demandez de l'aide aux militants du syndicat. Chaque vote compte ! Nous aurons besoin de tous vos votes !

### **Cartographie de nos candidatures :**

#### **Collège C :**

Dans le collège C, le SNTRS-CGT présente 43 listes :

- 129 candidats
- Et bien plus car nous avons des candidatures de « sécurité » pour prévenir des désistements ou renoncement de candidatures.
- Dont une liste commune avec le SNCS-FSU et 1 candidat en position éligible.

**Candidatures collège A et B par instituts et par sections :**

<b>Institut</b>	<b>nbre</b>
CNRS Mathématiques	2
CNRS Physique	3
CNRS Ingénierie	2
CNRS Chimie	2
CNRS Terre et Univers	5
CNRS Biologie	5
CNRS Sciences Humaines et Sociales	9

<b>sections</b>	<b>nbre</b>
1	2
4	1
6	1
8	1
11	1
12	1
16	1
18	1
19	1
20	1
21	2
22	1
24	1
25	1
29	2
32	1
33	1
38	3
39	3
41	1
43	1

## Les enjeux de ces élections :

Comme indiqué plus haut, les sections du comité nationale ne conduisent plus les évaluations des unités. Néanmoins l'actualité laisse espérer un affaiblissement du HCERES voir sa disparition ce qui pourrait permettre aux sections d'être chargé à nouveau de conduire ces évaluations. Cependant les sections du CoNRS vivent d'autres évolutions inhérentes à leur composition et aux modes de scrutin.

Pour les collèges A et B, le scrutin plurinominal quand il est apparu, a conduit une rupture progressive des élus avec les organisations syndicales. Ainsi nous voyons de plus en plus de candidatures individuelles qui ne rendent compte à personne sur le déroulement de leur mandat. Le huis clos autour de l'instruction des dossiers au sein des sections leur assure l'anonymat et ces élus ne rendent pas publiquement compte de leurs positions face à leur électorat. Le scrutin de liste fait reposer davantage sur les organisations syndicales le positionnement de leurs élus mais aussi au travers des exigences de transparence et de communication. Les organisations se trouvent à devoir rendre des comptes face à leur électorat et pas uniquement lors des scrutins des sections du CoNRS.

Il est important aussi de noter qu'un « élu sur liste syndicale » bénéficie d'un cadre collectif qui lui permet une meilleure préparation et un positionnement plus mûri en séance. Les élus « indépendants » eux se trouvent souvent désarmés, idéologiquement isolés et mal préparés face à des situations parfois imprévisibles, les conduisant ainsi à prendre de mauvaises positions. Au-delà de leur isolement idéologique, ces derniers sont souvent plus dociles face à l'administration, et même quand il s'agit de mettre en place des règles qui limitent leurs prérogatives.

Par exemple, je citerai une nouvelle règle dictée par la direction générale, exigeant que lorsqu'un chercheur fait l'objet d'un second avis réservé de la section, ce second avis soit « automatiquement » être requalifié en avis d'alerte. Il est important de rappeler que ce dernier avis ouvre la porte à des mesures disciplinaires. Pourtant, rien dans le statut ne permet de justifier cela. Cette pseudo-règle contrevient explicitement aux compétences et à l'expertise des membres de la section. S'ils font le choix de porter un avis réservé, c'est qu'ils estiment que les motifs le requièrent. Il est important de comprendre qu'un avis réservé peut être émis pour des motifs qui ne relèvent pas d'un avis d'alerte. Seuls les membres de la section sont aptes à analyser la nécessité de l'émission d'un second avis réservé dont les motifs peuvent tout aussi bien être étranger au premier. Face à des dérives autoritaires et technocratiques, les élus doivent être de plus en plus avertis et soutenus au sein des sections et bien au-delà.

Dans le cadre de ces mandats, l'organisation syndicale permet de créer un réseau d'élus propice au partage d'expérience, à des préparations collectives et à l'impulsion d'actions synchronisées des élus qui pèsent plus efficacement sur les initiatives des sections du CoNRS. La Commission des Présidents du Comité National (CPCN) permet une coordination efficace des sections mais elle n'est jamais aussi efficace que lorsque les élus ont porté des propositions d'initiatives.

La position du SNTRS-CGT à l'égard du scrutin de liste repose sur la nécessité de créer un effet collectif et de base revendicative commune. Ce mode de scrutin privilégie les organisations syndicales à la différence du scrutin plurinominal qui lui, favorise le mandarinat.

Cette proximité avec le syndicat doit être considérée comme une force pour nos futurs élus qui rompent ainsi leur isolement. C'est aussi une opportunité pour l'organisation syndicale qui elle peut entretenir et animer les contacts avec les instances, lui permettant aussi de construire une vision globale des disciplines et du fonctionnement de celles-ci. C'est par ce lien que les élus du CoNRS ont permis de construire la lutte contre les « CNRS Key Labs ».

Le scrutin de liste d'interdit pas les candidatures « hors » syndicat. Ainsi nous connaissons cette année, une liste de candidats sur une section, présentée sans le soutien d'une organisation syndicale. Cela reste pour l'heure une situation très singulière.

### **Les sections du CoNRS et l'action du SNTRS-CGT :**

Ces élections sont importantes car elles mobilisent significativement les organisations syndicales dans tous les collèges et elles sont révélatrices de leur influence positive ou non. Pourquoi ?

Pour agir efficacement nous devons investir les sections du CoNRS, soit avoir des élus dans toutes les sections et dans le plus de collèges possibles. Le mode de scrutin du collège C favorise nettement les organisations syndicales car il contraint les candidats à présenter une liste de 3 candidatures. L'individualisation des candidatures des collèges A et B a eu pour conséquence de permettre des candidatures individuelles en dehors des organisations syndicales. La conséquence est l'apparition de plus en plus d'élus qui s'inscrivent dans des démarches personnelles et qui ne rendent plus compte de leurs mandats. Malheureusement le huis clos des sections leur octroi l'anonymisation de leurs positions...

Historiquement le SNTRS-CGT parvient à présenter des candidats dans toutes les sections du CoNRS, dans le collège C. Cependant, nous parvenons à déployer de plus en plus de candidatures dans les collèges A et B.

Cela manifeste un renforcement du SNTRS-CGT dans les collèges des chercheurs et chercheuses et équivalents. Ce renforcement se manifeste un peu dans toutes les disciplines mais l'organisation et la coordination des candidatures dans les sections de Sciences Humaines et Sociales ont marqué une présence plus significative de candidatures relevant du SNTRS-CGT. L'arrivée tardive de candidatures était également surprenante mais l'actualité autour de l'HCERES peut avoir été le promoteur d'un regain d'intérêt pour le comité national.

Maintenant il ne reste plus qu'une chose à faire : Voter et faire voter pour les candidats du SNTRS-CGT !

## ANNEXES – les candidatures

### Collèges A et B

Nouvelle Section	ancienne section	Candidatures en position éligible (Nom, Prénom)		Collège électoral	Section syndicale de rattachement
		NOM	Prénom		
<b>1</b>	41	DJAMENT	Aurélien	B1	Paris Nord
<b>1</b>	41	JACOB	Laurent	A1	Sorbonne Université
<b>4</b>	6	DESPRE	Victor	B1	Lyon
<b>6</b>	4	FREROT	Irenee	B1	UPMC
<b>8</b>	5	DEBREGEAS	Georges	A1	Sorbonne Université
<b>11</b>	9	BARON	Cécile	A1	Marseille
<b>12</b>	10	FAVIER	Benjamin	B1	
<b>16</b>	14	HILLARD	Élizabeth	A1	Bordeaux
<b>18</b>	16	COUSIN	Samuel	B1	Marseille
<b>19</b>	17	LECONTEL	Olivier	A1	Meudon Bellevue
<b>20</b>	18	BENOIT	Mathieu	B1	Toulouse
<b>21</b>	19	VAZQUEZ RIVEIROS	Natalia	B2	IFREMER
<b>21</b>	19	RIEDI	Jerôme	A2	Lille
<b>22</b>	16	FERRON	François	B1	Marseille
<b>24</b>	22	RAMAEKER	Ariane	B2	Sorbonne Univ
<b>25</b>	23	CORTIJO	Sandra	B1	Montpellier
<b>29</b>	27	MEUNIER	Etienne	A1	Toulouse
<b>32</b>	30	LE PAPE	Pierre	B1	Sorbonne Université
<b>33</b>	31	SALOMON	Hélène	B1	Alpes
<b>38</b>	35	CORBIER	Christophe	B1	Sorbonne Université
<b>38</b>	35	DOMENACH	Élise	A2	ENS Louis Lumiere
<b>38</b>	35	SANCHI	Luigi-Alberto	A1	Sorbonne Université
<b>39</b>	36	CAILLAUD	Pascal	B1	Nantes
<b>39</b>	36	BOSVIEUX-ONYEKWELU	Charles	B1	Marseille
<b>39</b>	36	CLAIR	Isabelle	A1	Paris Nord
<b>41</b>	38	REBUCINI	Gianfranco	B1	Paris Nord
<b>43</b>	40	MARICHALAR	Pascal	B1	Paris Nord

### Collèges C :

Sections	Nom	Prénom
1	CHUPIN	Maxime
	MASSOT	Bernard
	GRANOTTIER	Nathalie
2	GEORGEON	Patricia
	CONDAMINE	Eric
	REGAN	Cyril
3	VANNI	Laurent
	KRISTENSEN	Emmanuelle
	LARRE	Jean-Marc
4	GUARY	Lucas
	GRANATA	Massimo
	FOURNIER	Fabrice
5	BOGARD	Frédéric
	DOMAND	Diane
	CHABANE	Rachida
6*	SAVOIA	Annunziata
	ABADIE	Claire
	KOCIC	Dejan
7	BANCILHON	Olivier
	GIROUX	Pierre
	BARRAL	David
8	HELIOT	Laurent
	BELIZON	Guy
	NAIGEON	Lancelot
9	MAKSIMOVIC	Ivan
	ANDRIEU	Olivier
	SIBEUD	Pierre-Frederic
10	GUITARD	Angelique
	BOUTET	Frederic
	PIERUCCI	Marie-Laure
11	DUVAL	Arnaud
	HERIPRE	Eva
	HEIGEAS	Mathilde
12	SAILLY	Gerald
	GARMIT	Sabrina
	DOREAU	Herve
13	BORSENBERGER	Isabelle
	BRASIER	Odile
	FAVIER	Damien
14	BOUCHER	Melanie
	CHESSE	Matthieu
	KIEFFER	Sabine
15	SAUPIN	Xavier
	DUBOIS	Julien
	MICHE	Helene
16	LI	Yanling
	MICHELOT	Lise
	KLEIN	Lorena

17	GARIME GONZALEZ GELARD	Nolwenn Michel Isabelle
18	JUNG BURE VIARIS DE LESEGNO	Vincent Corinne Christine
19	SAVALLE LANGLET DOUET	Renaud Francois Richard
20	BOUDIN MARTIN POITOU	Frederick Celine Charles
21	BRACHET BOLLER MARS	Cedric Frederic Aroul-Marie
22	TORSET BOUCHOT GAILLARD	Monique Christelle Jeremie
23	CAVELLINI CANTALOUBE BERTAUX	Laetitia Sylvain Lionel
24	CORINUS MOISAN BAOUZ	Alain Nicolas Nor-Eddine
25	GUARNIERI NEVEU CORRATGE-FAILLIE	Brigitte Julie Claire
26	FRADET MOLENDI COSTE PETIT	Magali Olivier Emile
27	HEUZE MONI DUSSERT	Aurélie Jean-François Christelle
28	DETOURNAY GUILLAUD GIROD-DAVID	Virginie Etienne Virginia
29	PERICAT MARTIN FELS	David Amandine Karine
30	TALMONT LOCARD REKIMA	Franck Marie Samah
31	BRAZIER PENSEL RUEL	Lionel Anthony Camille
32	GEORGES CANDAUDAP PAILLES	Myriam Frederic Christine
33	MOKADEM	Fatima

	FOUQUEREAU MAIGROT	Patricia Yolaine
34	THIERRY-MIEG LAHARIE BADIE	Delphine Marie-Laure Alain
35	THIEBAU DUVET VINCENTI	ISABELLE Denis Cecile
36	SANSONETTI TROUVILLE GADER	Magali Roland Nabil
37	CHOSSENOT FOURNET SKARSOULI	Raphaëlle Etienne Pinelopi
38	BLIVET-BERTON CRASSON LEONARD	Nathalie Aurèle Sophie
39	ALCARAZ-ESTEBAN PARDO MASPIMBY VERGNAUD	Antonia Katia Frédéric
40	CHELINI GARNIER VANDERMEERSCH	Chiara Annelise Antoine
41	MAZABRAUD MAISTRE COUREL	Astrid Jean-Baptiste Emilie
42	BRONNER DUBUS MARTIN	Anne-Christine Gilles Nelly
43	TRICOT DE CATO GUIONNET	Anne Isabelle Matthieu

(\*) Liste commune SNTRS-CGT et SNCS-FSU